

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 7 décembre 2015 à 20H00 sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, DUFREGNE, GUEULLET, RONCERET, DENIS, mesdames DORIAT, EDELIN, PARIS, DUPOUX, AGUINET, FAVIER.

**Excusés** : Monsieur CHERION (pouvoir Madame EDELIN), Monsieur VOLAT (pouvoir Monsieur RONCERET), Monsieur JUAN (pouvoir Monsieur DUFREGNE) Madame BELMILIANI (pouvoir Monsieur JULIEN)

**Secrétaire de séance** : Madame EDELIN

## **1) Schéma Départemental de coopération Intercommunale de l'Allier**

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement à l'unanimité sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier proposé par monsieur le Préfet qui prévoit la fusion des communautés de communes « En Bocage Bourbonnais » à laquelle est intégré Saint-Menoux et la communauté de communes « Bocage Sud ». Ce projet réunit 25 communes et 14 052 habitants. Les élus regrettent que ce périmètre n'inclue pas la communauté de communes du Pays de Lévis, ce qui aurait permis de constituer une intercommunalité du Bocage plus cohérente, ils dénoncent aussi un calendrier trop contraint pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le Conseil municipal souhaite par ailleurs que les syndicats intercommunaux soient pris en compte pour assurer leur pérennité au service des habitants.

## **2) Projet de bâtiment périscolaire**

Le Conseil municipal décide de retenir comme maître d'œuvre le cabinet Lerner Ménis et Noailhat situé à Bourbon l'Archambault pour la réalisation du futur bâtiment périscolaire (accueil de loisirs et cantine). Un appel à maîtrise d'œuvre a été réalisé sur le site de l'ATDA entre le 2 novembre et le 20 novembre 2015 : 8 entreprises ont fait parvenir une offre. Le classement a été réalisé par la commission d'appel d'offres aidé de techniciens de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Allier (CAUE). Le coût des travaux est estimé à 680 000 € pour une solution bâtiment traditionnel (taux de maîtrise d'œuvre 8%), ou 600 000 € pour une solution préfabriqué (taux de maîtrise d'œuvre 7.7%). Le choix sera effectué prochainement. Les subventions (Etat, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier) représenteraient un peu plus de 70% du coût du projet.

### **3) Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier**

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectif et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en l'occurrence pour la commune de Saint-Menoux le multi-accueil et l'Accueil de Loisirs « la Courte Echelle ». Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018. Ce contrat assure à la municipalité un engagement d'environ 23 000 € par année de la part de la C.A.F pour l'Accueil de Loisirs et d'environ 14 000 € par année pour la structure Multi Accueil.

#### **Divers**

- Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur le futur traité transatlantique de libre échange commercial (TAFTA), une communication a été faite lors de ce Conseil Municipal.
- Belle réussite de la soirée Téléthon du 4 décembre avec la collecte de 1448.60 €.

Fin de la séance 21h40.